



**PRÉFET DE LA
RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R52-2026-152

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2026

Sommaire

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires /

R52-2026-06-19-00004 - Arrêté disp du 19 juin 2026 portant délégation de signature en ce qui concerne l'agrément des visiteurs de prison (1 page)

Page 3

R52-2002-06-19-00001 - Arrêté DISP du 19 juin 2026 portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale. (2 pages)

Page 5

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt /

R52-2026-06-29-00015 - Décision DRAAF 2026-draaf-41 du 29 juin 2026 subdélégation sign administrative FAM (2 pages)

Page 8

Direction Interrégionale des Services
Pénitentiaires

R52-2026-06-19-00004

Arrêté disp du 19 juin 2026 portant délégation
de signature en ce qui concerne l'agrément des
visiteurs de prison

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST
(Bretagne-Normandie-Pays de la Loire)**

**ARRETE du 19 Juin 2026 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, D.341-20 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu la décision du Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire du 02 février 2026 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 4 février 2026 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 septembre 2024 portant nomination, dans le cadre d'un détachement, de Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, en qualité de cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024. ;
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 juillet 2022 portant mutation de Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, à compter du 1^{er} septembre 2022 en qualité d'adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 janvier 2022 portant mutation de Madame Marion KERDRAON, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, à compter du 1^{er} mars 2022 en qualité de chef d'unité politique publique et d'insertion au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive en ce qui concerne l'agrément des visiteurs de prison.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie COMMEUREUC, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent ROUSSEL, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, délégation de signature est donnée à Madame Marion KERDRAON, chef d'unité politique publique et d'insertion au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 19 Juin 2026

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)



Pascal VION

Direction Interrégionale des Services
Pénitentiaires

R52-2002-06-19-00001

Arrêté DISP du 19 juin 2026 portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale.

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
CABINET

Arrêté du 19 juin 2026

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, R.223-2 à R.223-7, R.341-10, D.341-20, R.342-1 ;
Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu la décision du Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire du 1^{er} juin 2026 portant délégation de signature ;

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Monsieur Marc GINGUENÉ, directeur fonctionnel des services pénitentiaires de troisième groupe, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Sébastien GILLON, commandant pénitentiaire, adjoint au chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Patrice BOURDARET, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Marion KERDRAON, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef d'unité politique publique et d'insertion au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Jean-Christophe HOUARD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Helen BELLE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Janick HAYEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Romain DOUCET, attaché principal d'administration de l'État, chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Clémentine DAVID, attaché d'administration de l'État, adjointe au chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à compter du 1^{er} juillet 2026.

Monsieur Didier GESNOUIN, ingénieur hors classe, chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Yohann RADIN, directeur technique, adjoint au chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Maryse POULELAOUEN, directrice technique, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Murielle TEXIER, attachée d'administration hors classe de l'Etat, cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Corinne MARZI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires générales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Leila MEDJELET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Article 2 : il est donné délégation de signature dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest.

Fait à Rennes, le 19 juin 2026

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)



SIGNE
Pascal VION

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

R52-2026-06-29-00015

Décision DRAAF 2026-draaf-41 du 29 juin 2026
subdélégation sign administrative FAM



**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Décision n° 2026-DRAAF-41

portant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire pour la représentation territoriale de FranceAgriMer (FAM)

- Vu** le livre VI, titre II, chapitre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu** le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 modifié pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 8 janvier 2025 nommant M. Martin GUTTON, directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;
- Vu** le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Eric FREYSSELINARD, préfet de la Vendée ;
- Vu** le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne à compter du 29 juin 2026 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 mars 2023 nommant Mme Annick BAILLE directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire à compter du 10 avril 2023 ;
- Vu** la décision du 7 février 2023 de la directrice générale de FranceAgriMer portant organigramme et organisation générale de l'établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) ;
- Vu** la décision FranceAgriMer/ST/2026/06 du 24 juin 2026 donnant délégation de signature à M. Eric FREYSSELINARD, préfet de la région Pays de la Loire par intérim, préfet de la Vendée, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;
- Vu** la décision 2026/SGAR/DRAAF/109 du 29 juin 2026 du préfet de la région Pays de la Loire par intérim, préfet de la Vendée, portant délégation de signature pour la représentation territoriale de FranceAgriMer à Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Pays de la Loire ;

DÉCIDE

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pierre SCHWARTZ et M. Julien BARRÉ, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Pays de la Loire, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

- Mme Patricia BOSSARD, cheffe du service régional de l'économie agricole et des filières (SREAF), à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Pays de la Loire, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.
- Mme Claire LAUGA, cheffe du pôle gestion des aides européennes et contrôle du SREAF, à l'effet de signer les décisions instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement de missions de l'établissement dans la région Pays de la Loire, à l'exception des actes nominatifs ou interprétatifs de portée générale.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire LAUGA, la subdélégation de signature est exercée par Mme Marjolaine MERIEAU, adjointe à la cheffe du pôle gestion des aides européennes et contrôle du SREAF, à l'effet de signer les décisions instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement de missions de l'établissement dans la région Pays de la Loire, à l'exception des actes nominatifs ou interprétatifs de portée générale.
- Mme Christelle JOLLIVET, cheffe du pôle filières et agroalimentaires, et M. Flavien SAMSON, chef de l'unité « Aval des céréales et grandes cultures » pour la seule gestion des billets de financement avalisés par l'établissement dans le secteur des céréales.
- M. Arnaud GONTAN, chef du service régional de l'information statistique et économique (SRISE), à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relevant du service régional de l'information statistique et économique nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Pays de la Loire, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2 :

La décision 2025-DRAAF-10 du 10 février 2025 portant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire pour la représentation territoriale de FranceAgriMer est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

À Nantes, le 29 juin 2026

La directrice régionale,

SIGNÉ

Annick BAILLE